

## COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire marquée par la pandémie du **COVID-19**, la disponibilité et la qualité des services de communications électroniques constituent un enjeu majeur.

Le Conseil de Régulation de l'ARCEP BENIN, après des séances de travail avec les opérateurs de réseaux mobiles ETISALAT BENIN SA et SPACETEL BENIN SA, s'est réuni en session extraordinaire le mercredi 15 avril 2020 aux fins de l'adoption de certaines mesures relatives à l'amélioration de la qualité de service et à l'accès aux services de communications électroniques.

A cet effet, le Conseil de Régulation a, d'une part, rappelé les exigences de qualité et de disponibilité des réseaux nécessaires pendant cette période et, d'autre part, pris des mesures relatives à la protection des consommateurs.

Ainsi, le Conseil a pris la décision **portant suspension de la résiliation des cartes SIM par les opérateurs.**

Par ailleurs, le Conseil de Régulation a recommandé que les opérateurs, en tant que partenaires techniques, apportent leurs contributions à la mise en œuvre des mesures de paiement électronique décidées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'endroit des Emetteurs de Monnaie Electronique (EME).

Le Conseil de Régulation, sans préjudice de tout ce qui précède, a rappelé aux opérateurs le devoir de prendre les dispositions nécessaires, en cette période de gestion de crise, en vue de garantir aux consommateurs la pleine jouissance des offres qu'ils proposent.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2020

Président,  
  
**Flavien BACHABI**

